

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes**  
**N° AURA 2024-E-063**  
**Avis sur la candidature à la labellisation RAMSAR**  
**de la Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly (73)**

Séance du 12 novembre 2024

Lors de la séance du 12 novembre 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis sur la candidature à la labellisation RAMSAR de la Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly (73).

Le CSRPN salue la démarche engagée et donne un **avis favorable avec deux recommandations** :

- étendre le périmètre de la zone candidate au label RAMSAR (292,64 ha) à l'ensemble du périmètre de la zone humide « Tourbière des Saisies » pour couvrir la totalité des 475 ha de cette zone humide dans une logique de fonctionnalité des habitats naturels ;
- compléter le dossier par une analyse des enjeux agricoles présents dans le périmètre de la zone humide dans son ensemble.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

